

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 561

21 juillet 1999

**SOMMAIRE**

Agriluxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	page 26928	Norgluf S.A., Luxembourg . . . . .	26900
(La) Capite S.A., Luxembourg . . . . .	26889	Novellex S.A., Luxembourg . . . . .	26900, 26901
Chesapeake Property Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	26926	Omega Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26901
Harnass S.A., Luxembourg . . . . .	26896	Orda-B Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	26900
(The) Hartford Luxembourg S.A., Luxbg . . . . .	26919, 26922	Paro S.A., Howald . . . . .	26901
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Luxembourg . . . . .	26924, 26925	Participations Commerciales S.A., Luxembourg . . . . .	26898
HSBC Trinkaus Luxembourg Investment Managers S.A., Luxembourg . . . . .	26925, 26926	Parzet S.A., Luxembourg . . . . .	26902
Immo-Lux Transport, S.à r.l., Koerich . . . . .	26882	PC World, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	26902
Indocam Mosais, Sicav, Luxembourg . . . . .	26882	Pecunia Invest S.A., Luxembourg . . . . .	26902
Inesia S.A., Luxembourg . . . . .	26882, 26883	3P, Project Planning & Promotion, S.à r.l., Iles Vierges Britanniques . . . . .	26905
Infigest S.A., Luxembourg . . . . .	26884	Prifonds International Securities Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	26903
Interbio Medical Service S.A., Luxembourg . . . . .	26883	Prochim Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26903
Inter Globe Trust S.A., Luxembourg . . . . .	26884	Prolit Coatings, S.à r.l., Bartringen . . . . .	26904, 26905
International Consulting & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	26884	ProLogis Spain II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	26906, 26908
International Partners and Associates S.A., Luxembourg . . . . .	26927	Protectcar Tecnics S.A., Heisdorf . . . . .	26908, 26909
INTERTECH CY, International Technology Company, S.à r.l., Dudelange . . . . .	26884, 26885	Quintech Engineering S.A., Luxembourg . . . . .	26910
JR Conseils S.A., Luxembourg . . . . .	26885	Rafael S.A., Luxembourg . . . . .	26911
Kalto S.A., Luxembourg . . . . .	26889	Reinum S.A., Luxembourg . . . . .	26913
Kubis Software S.A., Luxembourg . . . . .	26890	Robert André Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26909
Lago Ladoga Investments S.A., Luxembg . . . . .	26885, 26888	Ronlux A.G., Machtum . . . . .	26910, 26911
(The) Latin American Emerging Markets Fund S.A., Luxembourg . . . . .	26922	Royale MBC S.A., Luxembourg . . . . .	26911, 26912
L.P.A. S.A., Luxembourg . . . . .	26890	Royal 25 S.A., Luxembourg . . . . .	26912
Lucchini International S.A., Luxembourg . . . . .	26890	Scienceinvest S.A., Luxembourg . . . . .	26913
Luxdiagnostic, S.à r.l., Dudelange . . . . .	26888, 26889	Security Capital U.S. Realty, Sicaf, Luxbg . . . . .	26913, 26915
Luxding Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26893	Senarest Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	26915
Luxgaz Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	26892, 26893	S.F.I.P., Société Financière d'Investissement et de Placement S.A., Luxembourg . . . . .	26918
Mabilux S.A., Dippach . . . . .	26894	Shell Chemical Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26916
Maizels, Westerberg & Co. S.A., Luxembourg . . . . .	26894	Shell Film & Chemical S.A., Luxembourg . . . . .	26917
Mare Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26894	SL Software Consult S.A., Luxembourg . . . . .	26917
Marketing Control Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26896	Smith & Nephew International S.A., Luxembourg . . . . .	26918
M.B.S. Manufacturing Building Systems S.A., Steinsel . . . . .	26896	Société des Anciens Ateliers Nic Olinger Participation S.A., Foetz . . . . .	26918
MCI Holding S.A., Luxembourg . . . . .	26898	Société des Anciens Ateliers Nic Olinger S.A., Foetz . . . . .	26918
MC Marketing, S.à r.l., Stadtbredimus . . . . .	26897, 26898	Soverlux S.A., Luxembourg . . . . .	26918
Mouflolux S.A., Luxembourg . . . . .	26899	Sterling Financial Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	26917
Multimedia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	26899	Tabacmesa Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	26918
Nadin-Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	26899	Tasku Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	26919
Navicom S.A., Luxembourg . . . . .	26900	Total Alpha Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	26926
		Trial Deux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	26919

**IMMO-LUX TRANSPORT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
Gesellschaftssitz: Koerich.

—  
*Ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter welche  
am 30. Dezember 1997 stattgefunden hat.*

Sind anwesend:

Herr Georg Weinreuter, Kaufmann, wohnhaft in D-7501 Leingarten, 7, Uhlandstrasse.  
Herr Gerd Weinreuter, Kaufmann, wohnhaft in D-7501 Leingarten, 40, Eichendorfstrasse,  
handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft IMMO-LUX TRANSPORT, S.à r.l.  
Die Gesellschafter treffen einstimmig folgenden Beschluss:

Verwalter auf unbestimmte Zeit sind:

- a) Herr Georg Weinreuter, Kaufmann, wohnhaft in D-7501 Leingarten, 7, Uhlandstrasse.
- b) Herr Gerd Weinreuter, Kaufmann, wohnhaft in D-7501 Leingarten, 40, Eichendorfstrasse,

Sie haben die weitestgehenden Befugnisse, die Gesellschafter gegenüber Dritten durch ihre einzelne Unterschrift zu vertreten.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(24393/200/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**INDOCAM MOSAÏS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 32.988.

—  
*Résolution du Conseil d'Administration du 31 décembre 1998*

En conformité avec l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros, le conseil d'administration décide de remplacer dans les statuts, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, toute référence à l'écu par des références à l'euro.

*Pour INDOCAM MOSAÏS*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(24396/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**INDOCAM MOSAÏS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 32.988.

—  
Statuts coordonnés suivant décision du conseil d'administration du 31 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDOCAM MOSAÏS*  
Signature

(24397/255/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**INESIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.931.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INESIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 13 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Demeure, directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Mariette Bacaille, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Muriel Tixier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 16 novembre de chaque année et finit le 15 novembre de l'année suivante.»

2. Décision de fixer le premier exercice social, après modification de l'article 16 des statuts, du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 15 novembre 1999.

3. Modification de l'article 14 alinéa 1 pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social de la société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril à 15.30 heures.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le 16 novembre de chaque année et finit le 15 novembre de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1999 se terminera le 15 novembre 1999.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril à 15.30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Demeure, M. Bacaille, M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mai 1999.

G. Lecuit.

(24398/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**INESIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg,  
R. C. Luxembourg B 66.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mai 1999.

G. Lecuit.

(24399/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**INTERBIO MEDICAL SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 41.430.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24401/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

26884

**INFIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 41.589.

EXTRAIT

I. Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 mai 1999 que:

1. La démission de Maître Lydie Lorang de ses fonctions d'administrateur de la société et la démission de Madame Malou Faber de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société ont été acceptées.

2. Le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de 4 à 5 membres.

3. Ont été nommés aux fonctions de nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Gabrièle Balemi, directeur, demeurant à Breganzona.

- Monsieur Renato Bullani, administrateur de sociétés, demeurant à Morbio Inferiore (Suisse);

- Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à Beaufays (Belgique).

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

II.- Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 mai 1999 que:

1. A été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat:

- Monsieur Renato Bullani, administrateur de sociétés, demeurant à Morbio Inferiore (Suisse).

2. A été nommé Administrateur-délégué pour la durée de son mandat:

- Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à Beaufays (Belgique).

Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24400/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**INTER GLOBE TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 52.927.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24402/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**INTERNATIONAL CONSULTING & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 37.043.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24403/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**INTERTECH CY, INTERNATIONAL TECHNOLOGY COMPANY, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Freddy Vandeloise, chimiste, demeurant à Bertrange, 85A, rue de Mamer;

2.- La société à responsabilité limitée LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, ici représentée par son gérant Monsieur Freddy Vandeloise, prédit.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée INTERTECH CY, INTERNATIONAL TECHNOLOGY COMPANY, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, 85A, rue de Mamer,

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 1988, publié au Mémorial C, de 1989, page 3464,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 26 octobre 1995, publié au Mémorial C, de 1995, page 27517.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bertrange à L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 4 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale sont estimés approximativement à la somme de quinze mille francs (LUF 15.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Vandeloise, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 1999, vol. 841, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 mai 1999.

C. Doerner.

(24404/209/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**INTERTECH CY, INTERNATIONAL TECHNOLOGY COMPANY, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

C. Doerner.

(24405/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**JR CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.567.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(24406/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.129.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-third of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on February 21st, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 260 of May, 30th 1996.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Tim van Dijk, economic counsel, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To convert the subscribed capital of LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A. into EUR and to delete the nominal value of the shares.

2. To increase the subscribed capital of LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., with an amount of 120,298.- Euros, thus increasing the subscribed capital from its present amount of 120,202.- Euros up to an amount of 240,500.- Euros.

3. To issue 200 additional shares each having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to 400 shares.

4. To accept the subscription of the newly issued shares by contribution in cash, for an amount of 120,298.- Euros, by INTERMAN SERVICES LIMITED to the extent of 1 share and by DAWINSON TRADING LIMITED to the extent of 199 shares.

5. To convert the authorized capital into EUR

6. To reduce the authorized capital.

7. To amend article five of the Articles of Association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to convert the currency of the subscribed capital into EUR and to suppress the nominal value of the shares, so that the subscribed capital shall be of an amount of one hundred twenty thousand two hundred and two Euros (120,202.- EUR) represented by two hundred (200) shares without designation of a nominal value.

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the capital to the extent of one hundred and twenty thousand two hundred and ninety-eight Euros (120,298.- EUR) in order to raise it from the amount of one hundred twenty thousand two hundred and two Euros (120,202.- EUR) to two hundred and forty thousand five hundred Euros (240,500.- EUR) by the issue of two hundred (200) new shares without designation of a nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

- DAWINSON TRADING LIMITED, with registered office in Tortola (BVI), here represented by Mrs Ariane Slinger, by virtue of a proxy given on the 31st of March, 1999,

who declared to subscribe for one hundred and ninety-nine (199) new shares,

- INTERMAN SERVICES LIMITED, here represented by Mrs Ariane Slinger, companies director, residing in Luxembourg and by Ms Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and as attorney in fact A, who declared to subscribe for one (1) new share,

The two hundred (200) new shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred and twenty thousand two hundred and ninety-eight Euros (120,298.- EUR) is now at the disposal of the company, as was certified to the notary, who expressly acknowledges it.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the notary and the appearing persons, shall remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

*Third resolution*

The general meeting decides to convert the currency of the authorized capital into EUR, so that after this conversion the authorized capital will be of an amount of one million two hundred and two thousand twenty-four Euros (1,202,024.- EUR).

*Fourth resolution*

The general meeting decides to reduce the authorized capital by an amount of four thousand three hundred and thirty-four Euros (4,334.- EUR), so that after this reduction, the amount of the authorized capital shall be of an amount of one million one hundred and ninety-seven thousand six hundred and ninety Euros (1,197,690.- EUR) represented by one thousand nine hundred and ninety-two (1,992) shares without designation of a nominal value.

*Fifth resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the first and the second paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. First and second paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at two hundred and forty thousand five hundred Euros (240,500.- EUR) represented by four hundred (400) shares without designation of a nominal value.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million one hundred and ninety-seven thousand six hundred and ninety Euros (1,197,690.- EUR) represented by one thousand nine hundred and ninety-two (1,992) shares without designation of a nominal value.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Estimation*

For the purpose of registration the capital increase is estimated at 4,852,809.- LUF.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 100,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 30 mai 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tim van Dijk, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion du capital souscrit de LAGO LADOGA INVESTMENTS en Euro et suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital souscrit de LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., d'un montant de 120.298,- Euros, de manière à augmenter le capital souscrit de son montant actuel de 120.202,- Euros à un montant de 240.500,- Euros.

3. Emission de 200 actions nouvelles ayant chacune les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de manière à augmenter le nombre d'actions à 400.

4. Acceptation de la souscription des actions nouvellement émises par versement en espèces d'un montant de 120.298,- Euros, par INTERMAN SERVICES LIMITED à concurrence de 1 action et par DAWINSON TRADING LIMITED à concurrence de 199 actions.

5. Conversion du capital autorisé en Euro.

6. Réduction du capital autorisé.

7. Modification de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital en Euro et de supprimer la valeur nominale des actions, de manière telle que le capital souscrit s'élèvera à cent vingt mille deux cent deux Euros (120.202,- EUR), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros (120.298,- EUR) pour le porter de cent vingt mille deux cent deux EURO (120.202,- EUR) à deux cent quarante mille cinq cents Euros (240.500,- EUR) par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Sont alors intervenues aux présentes:

- DAWINSON TRADING LIMITED, avec siège social à Tortola (BVI), ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 31 mars 1999,

laquelle déclare souscrire cent quatre-vingt-dix-neuf (199) actions nouvelles;

- INTERMAN SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola (BVI),

ici représentée par Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et par Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives de directeur et fondé de pouvoir A,

laquelle déclare souscrire une (1) action nouvelle.

Les deux cents (200) actions nouvelles ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros (120.298,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

La prédite procuration restera, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital autorisé en Euro, de telle sorte qu'après cette conversion le capital autorisé s'élèvera à un million deux cent deux mille vingt-quatre Euros (1.202.024,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital autorisé d'un montant de quatre mille trois cent trente-quatre Euros (4.334,- EUR), de telle manière qu'après cette réduction, le capital autorisé s'élèvera à un million cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix Euros (1.197.690,- EUR), représenté par mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.992) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide la modification subséquente de l'alinéa premier et du second alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier et second alinéas.** Le capital souscrit de la société s'élève à deux cent quarante mille cinq cents Euros (240.500,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société s'élève à un million cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix Euros (1.197.690,- EUR), représenté par mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.992) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à 4.852.809,- LUF.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ 100.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, C. Ferry, T. van Dijk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 68, case 8. – Reçu 48.528 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 1999.

G. Lecuit.

(24415/220/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 1999.

G. Lecuit.

(24416/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Freddy Vandeloise, chimiste, demeurant à Bertrange, 85A, rue de Mamer;

2.- Monsieur Jean-Claude Jacquière, employé, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, 85A, rue de Mamer,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter de résidence à Luxembourg, le 11 septembre 1986, publié au Mémorial C de 1986, page 16211,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman de Luxembourg, le 20 juin 1988, publié au Mémorial C de 1988, page 12640,

et modifiée suivant acte sous seing privé, daté du 5 mars 1996, publié au Mémorial C, de 1996, page 30959.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bertrange à L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale sont estimés approximativement à la somme de quinze mille francs (LUF 15.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, i a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Vandeloise, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 1999, vol. 841, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 mai 1999.

C. Doerner.

(24419/209/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte Barbe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

C. Doerner.

(24420/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**KALTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 37.539.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 1999:

- La délibération sur les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24408/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**LA CAPITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.183.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration du 13 avril 1999 que:

Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg est cooptée comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

*Pour la société*

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24414/793/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**KUBIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 55.773.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24413/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**L.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 22.716.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 523, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Société Civile

Signature

(24417/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**LUCCHINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.171.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée LUCCHINI INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 7 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 219 du 13 août 1988,

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 1999, en voie de publication au Mémorial C,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 28.171.

Ladite société a un capital social actuel de vingt-six millions dix mille Euros (EUR 26.010.000,-), représenté par deux millions six cent un mille (2.601.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Emanuela Brero, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Augusto Strocchi, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les deux millions six cent un mille (2.601.000) d'actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 5.040.060,- (cinq millions quarante mille soixante euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 26.010.000,- (vingt-six millions dix mille euros) à EUR 31.050.060,- (trente et un millions cinquante mille soixante euro), par l'émission de 504.006 (cinq cent quatre mille six) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Suppression du droit de souscription préférentiel de trois actionnaires par rapport à l'augmentation de capital sub 1 sur le vu des renoncations expresses de ces derniers à ce droit;

3. Souscription et libération des 504.006 (cinq cent quatre mille six) actions nouvelles par:

- la société de droit luxembourgeois GAMICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, à concurrence de 168.002 (cent soixante-huit mille deux) actions nouvelles, moyennant

apport de 10,21% soit 145.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- de la société anonyme de droit luxembourgeois SOFINLUX S.A., avec siège social à Luxembourg;

- la société de droit luxembourgeois AUSILCO S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, à concurrence de 168.002 (cent soixante-huit mille deux) actions nouvelles, moyennant apport de 10,21% soit 145.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- de la société anonyme de droit luxembourgeois SOFINLUX S.A., avec siège social à Luxembourg;

- la société de droit luxembourgeois GILPAR S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, à concurrence de 168.002 (cent soixante-huit mille deux) actions nouvelles, moyennant apport de 10,21% soit 145.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- de la société anonyme de droit luxembourgeois SOFINLUX S.A., avec siège social à Luxembourg;

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de EUR 5.040.060,- (cinq millions quarante-mille soixante euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 26.010.000,- (vingt-six millions dix mille euro) à EUR 31.050.060,- (trente et un millions cinquante mille soixante euros),

par l'émission de 504.006 (cinq cent quatre mille six) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, à l'exception de celui des sociétés AUSILCO S.A. GAMICO INTERNATIONAL S.A. et GILPAR S.A., par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse des trois actionnaires (personnes physiques), plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence,

lesquelles renonciations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription et libération*

1) Alors est intervenu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par Monsieur Gustave Stoffel et Madame Emanuela Brero, agissant en sa qualité de mandataire de la société de droit luxembourgeois GAMICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 1999 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte,

laquelle société, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 168.002 (cent soixante-huit mille deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros),

moyennant apport de 10,21% soit 145.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- de la société anonyme de droit luxembourgeois SOFINLUX S.A., avec siège social à Luxembourg;

2) Alors est intervenu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par Monsieur Gustave Stoffel et Madame Emanuela Brero, agissant en sa qualité de mandataire de la société la société de droit luxembourgeois AUSILCO S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 1999 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte,

laquelle société, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 168.002 (cent soixante-huit mille deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros),

moyennant apport de 10,21% soit 145.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- de la société anonyme de droit luxembourgeois SOFINLUX S.A., avec siège social à Luxembourg;

3) Alors est intervenu:

la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par Monsieur Gustave Stoffel et Madame Emanuela Brero, agissant en sa qualité de mandataire de la société la société de droit luxembourgeois GILPAR S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 1999 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte,

laquelle société, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 168.002 (cent soixante-huit mille deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros),

moyennant apport de 10,21% soit 145.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- de la société anonyme de droit luxembourgeois SOFINLUX S.A., avec siège social à Luxembourg;

Lesquels apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contre-partie, c'est-à-dire 504.006 actions de EUR 10,00 chacune, totalisant EUR 5.040.060,-.

Lequel rapport, daté du 28 avril 1999, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 504.006 (cinq cent quatre mille six) actions nouvelles par les sociétés AUSILCO, GAMICO et GILPAR.

Suite aux apports qui précèdent, la société LUCCHINI INTERNATIONAL S.A. détient, ensemble avec les actions qu'elle détient en portefeuille, l'intégralité du capital social de la société SOFINLUX S.A., et conformément à l'article 4-2.1) de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un millions cinquante mille soixante Euros (EUR 31.050.060,-), représenté par trois millions cent cinq mille six (3.105.006) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 150.000,- LUF.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, E. Brero, A. Strocchi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 116S, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

J. Delvaux.

(24418/208/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

### **LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.393.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Marco Hoffmann, attaché de gouvernement, demeurant à Gilsdorf et Monsieur Marc Leonhard, premier conseiller de gouvernement, demeurant à Bettembourg,

agissant en leur qualité de mandataires spéciaux du Conseil d'Administration de la société anonyme LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.393, en vertu d'un pouvoir qui leur a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du dix-huit mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter leurs déclarations comme suit:

1) La société anonyme LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 15 du 17 janvier 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 25 août 1998.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à treize millions huit cent mille francs (13.800.000,-), représenté par mille trois cent quatre-vingts (1.380) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune.

3) Conformément à l'article quatre des statuts, le capital social pourra être porté de son montant actuel à quinze millions de francs (15.000.000,-) par la création et l'émission de cent vingt (120) actions nouvelles de dix mille francs (10.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 18 mars 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille francs (200.000,-) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de treize millions huit cent mille francs (13.800.000,-) à quatorze millions de francs (14.000.000,-) par l'émission de vingt (20) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts et a admis les communes de Dalheim et de Heiderscheid à la souscription de dix (10) actions nouvelles chacune.

Les actions nouvelles souscrites par la commune de Dalheim ont été émises avec une prime d'émission de vingt mille francs (20.000,-) par action et celles souscrites par la commune de Heiderscheid ont été émises avec une prime d'émission de quarante mille francs (40.000,-) par action.

Les vingt (20) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent mille francs (800.000,-), faisant deux cent mille francs (200.000,-) pour le capital et six cent mille francs (600.000,-) pour la prime d'émission se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs des souscriptions et des versements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa et le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatorze millions de francs (14.000.000,-) représenté par mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune.»

«**Deuxième alinéa.** Le capital social pourra être porté de son montant actuel à quinze millions de francs (15.000.000,-) par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles de dix mille francs (10.000,-) chacune, réservées aux communes disposées à autoriser LUXGAZ DISTRIBUTION à réaliser et à exploiter un réseau de distribution de gaz naturel sur leur territoire. Ces actions jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs (45.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: M. Hoffmann, M. Leonhard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 116S, fol. 85, case 9. – Reçu 8.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

F. Baden.

(24422/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.393.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

F. Baden.

(24423/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**LUXDING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.936.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(24421/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**MABILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.723.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 27 mai 1999, vol. 263, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(24424/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**MARE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.782.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

MARE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24427/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**MAIZELS, WESTERBERG & CO. S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.207.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of April.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of MAIZELS, WESTERBERG & CO. S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 50, route d'Esch, R.C. Luxembourg B 42.207, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Marc Elter, then notary, residing in Luxembourg, on December 11th, 1992, published in the Mémorial C, number 90 of February 25th, 1993. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on December 22nd, 1997, published in the Mémorial C, number 401 of June 3rd, 1998.

The meeting began and was presided by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne Morel, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) Reduction of the subscribed capital by an amount of GBP 23,192.- so as to bring it down from its present amount of GBP 94,932.- to GBP 71,740.- by cancellation of 14,200 Class A shares and of 8,992 Class B shares with a par value of GBP 1.- each repurchased by the Company.

2) Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation so as to reflect the capital reduction.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that fifty-two thousand six hundred (52,600) Class A shares and nineteen thousand one hundred and forty (19,140) Class B shares, representing the whole corporate capital of ninety-four thousand nine hundred and thirty-two Pound Sterling (94,932.- GBP) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminarily advised.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of twenty-three thousand one hundred and ninety-two pound sterling (23,192.- GBP) so as to bring it down from its present amount of ninety-four thousand nine hundred and thirty-two pound sterling (94,932.- GBP) to seventy-one thousand seven hundred and forty pound sterling (71,740.- GBP) by cancellation of fourteen thousand two hundred (14,200) Class A shares and of eight thousand nine hundred and ninety-two (8,992) Class B shares with a par value of one pound sterling (1.- GBP) each repurchased by the Company.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the foregoing capital reduction, to read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is set at seventy-one thousand seven hundred and forty pound sterling (71,740.- GBP) divided into fifty-two thousand six hundred (52,600) Class A shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each and nineteen thousand one hundred and forty (19,140) Class B shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each, entirely paid up.»

There being no further item before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAIZELS, WESTERBERG & CO. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 42.207, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 90 du 25 février 1993, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 401 du 3 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Morel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1) Réduction du capital souscrit à concurrence d'un montant de GBP 23.192,- pour le ramener de son montant actuel de GBP 94.932,- à GBP 71.740,- moyennant annulation de 14.200 actions de Classe A et de 8.992 actions de Classe B ayant une valeur nominale de GBP 1,- chacune, rachetées par la société.

2) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour refléter la réduction de capital.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que cinquante-deux mille six cents (52.600) actions de Classe A et dix-neuf mille cent quarante (19.140) actions de Classe B, représentatives de l'intégralité du capital social de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-deux livres sterling (94.932,- GBP) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-trois mille cent quatre-vingt-douze livres sterling (23.192,- GBP) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-deux livres sterling (94.932,- GBP) à soixante et onze mille sept cent quarante livres sterling (71.740,- GBP) moyennant annulation de quatorze mille deux cents (14.200) actions de Classe A et de huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (8.992) actions de Classe B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, rachetées par la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour refléter la réduction de capital qui précède comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à soixante et onze mille sept cent quarante livres sterling (71.740,- GBP), divisé en cinquante-deux mille six cents (52.600) actions de Classe A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, et dix-neuf mille cent quarante (19.140) actions de Classe B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, C. Philippe, A. Morel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 116S, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

P. Frieders.

(24425/212/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 42.234.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24428/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**M.B.S. MANUFACTURING BUILDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinsel, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 41.278.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 27 mai 1999, vol. 263, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(24429/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**HARNASS S.A., Société Anonyme,  
(anc. MAJUDA S.A., Société Anonyme de Participations Financières).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de participations financières MAJUDA S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 26 août 1993, publié au Mémorial C, page 27718/93.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix (10) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq mille francs (125.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Changement de la raison sociale et modification de l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts.
2. Changement de l'adresse du siège social.
- 3 Modification de l'objet.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en HARNASS S.A.  
L'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HARNASS S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social de L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

*Troisième résolution*

La société a pour objet:

La fabrication, le développement, la vente et achat de matériel audiovisuel et d'écrans, vidéo professionnels; la gérance, l'exploitation et la vente d'espace publicitaire sur des écrans vidéo à projection plein jour et pour l'extérieur; l'organisation globale d'événements promotionnels publicitaires.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt-cinq mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Claessens, N. Keup, J. Quintus-Claude.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1999, vol. 850, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 avril 1999.

G. d'Huart.

(24426/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**MC MARKETING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 20.775.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Antoine Gruber, employé privé, demeurant à Stadtbredimus, 22, Lauthegaass.
2. Madame Bernadette Gruber-Degre, indépendante, demeurant à Stadtbredimus, 22, Lauthegaass.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée MC MARKETING, avec siège social à Stadtbredimus, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 23 août 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 283 du 20 octobre 1983, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 99 du 26 février 1996.

- Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 31 décembre 1998, lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé:

- par Monsieur Christian Knauff, étudiant, demeurant à Stadtbredimus, une (1) part sociale à Monsieur Antoine Gruber, prénommé, au prix global de mille francs (1.000,-), quittancés; et

- par Monsieur Pierre Knauff, conseiller en marketing, demeurant à Wixford, Angleterre, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales à Madame Antoinette Gruber-Degre, prénommée, au prix global de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs (999.000,-), quittancés;

- Que les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux bénéfices y afférents à partir desdites cessions.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés acceptent les cessions de parts ci-avant documentées.

*Deuxième résolution*

Suite aux cessions de parts ci-avant documentées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Antoine Gruber, employé privé, demeurant à Stadbredimus, 22, Lauthegaass, une part sociale .	1
2. Madame Bernadette Gruber-Degre, indépendante, demeurant à Stadbredimus, 22, Lauthegaass, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	999
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000»

*Troisième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Pierre Knauff de sa fonction de gérant de la société et lui accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée, à savoir, Monsieur Antoine Gruber, prénommé.

Il aura les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Monsieur Antoine Gruber, prénommé, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée MC MARKETING, déclare accepter lesdites cessions de parts ci-avant documentées au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gruber, B. Degre, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mai 1999.

G. Lecuit.

(24430/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**MC MARKETING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Stadtbredimus.  
R. C. Luxembourg B 20.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mai 1999.

G. Lecuit.

(24431/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**MCI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 43.892.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24432/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**PARTICIPATIONS COMMERCIALES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.407.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 juin 1997.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 86, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTICIPATIONS COMMERCIALES S.A.

Signature

(24452/253/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

26899

**MOUFLOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.594.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 novembre 1998*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
MOUFLOLUX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

(24433/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999. Le Receveur (signé): J. Muller.

---

**MULTIMEDIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 56.148.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 mai 1999*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Olivier Conrard, Salvatore Parrino et Jean-Pol Schumacker et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Madame Anna Bencini de son poste de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Claude Schmitz, administrateur de société, demeurant à Sandweiler;
- Monsieur Marc Lamesch, administrateur de société, demeurant à Schuttrange;
- Monsieur Edmond Ries, administrateur de société, demeurant à Bertrange;

qui acceptent leurs mandats pour une durée de 1 an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur le bilan clôturé au 31 décembre 1998.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée désigne Monsieur Maurice Hauptert comme nouveau commissaire aux comptes, qui accepte son mandat pour une durée de 1 an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur le bilan clôturé au 31 décembre 1999.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide le transfert du siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.  
Luxembourg, le 17 mai 1999.

MULTIMEDIA FINANCE S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

(24434/045/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999. Le Receveur (signé): J. Muller.

---

**NADIN-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 45.776.

Acte constitutif publié à la page 1840 du Mémorial C, n° 39 du 29 janvier 1994.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(24436/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

26900

**NAVICOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.482.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 décembre 1998*

Le Conseil d'Administration du 28 décembre 1998 a décidé de demander la libération intégrale des actions libérées à ratio de 25% et souscrites lors de l'augmentation du capital en date du 21 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
F. Mangen  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24435/750/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**NORGLUF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.540.

—  
Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 1999:

- La délibération sur les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24444/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**ORDA-B LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.454.

—  
Acte constitutif publié à la page 8185 du Mémorial C, n° 203 du 1<sup>er</sup> octobre 1981.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24449/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**NOVELLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.025.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 517, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour NOVELLEX S.A.  
Signature

(24445/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**NOVELLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.025.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 517, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour NOVELLEX S.A.  
Signature

(24446/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

26901

**NOVELLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 45.025.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société NOVELLEX S.A., tenue en date du 29 avril 1999 à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, que:

- Monsieur Guy Lanners, 4, rue de Marscherwald, L-6240 Graulinger;
  - SOCIETE HAEYWORTH INC. N°2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi (Niue);
- ont été nommés administrateurs en remplacement de:
- Monsieur Alfred Alessio, 20, rue de Dudelange, L-3630 Kayl;
  - Monsieur Guy Theis, 1A, rue de la Gare, L-8325 Capellen.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes annuels.

Pour extrait sincère et conforme  
NOVELLEX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 517, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24447/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**PARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.  
R. C. Luxembourg B 45.366.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

Signature.

(24450/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**PARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.  
R. C. Luxembourg B 45.366.

—  
*Extraits des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 1999*

Sont nommés Administrateurs pour une période d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999:

- Madame Mariette Wenkin;
- Madame Edmée Wenkin;
- Monsieur Serge Eicher.

Est nommée Commissaire aux Comptes pour une terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 1999:

- COMPAGNIE DE REVISION S.A., Luxembourg.

Howald, le 18 mai 1999.

Pour le Conseil d'Administration  
M. Wenkin  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24451/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**OMEGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

—  
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joël Gaillard, administrateur de sociétés, demeurant à Nassau (Bahamas),  
ici représenté par Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, demeurant à Thionville,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 mars 1999,  
laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.  
Ledit comparant, agissant ès qualités, a exposé ce qui suit:

1.- La société anonyme holding OMEGA HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1993, publié au Mémorial C, N° 567 du 30 novembre 1993 et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Baden en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C, N° 492 du 2 octobre 1996.

2.- Le capital social actuel est fixé à quarante-huit mille US dollars (48.000,- USD), représenté par quatre cent quatre-vingts (480) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.

3.- Le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

Ensuite le comparant, représenté comme il est dit et agissant comme seul et unique actionnaire de la société OMEGA HOLDING S.A., a déclaré expressément vouloir dissoudre la société prédite.

A cet égard, il expose au notaire que tout le passif social a été apuré dès avant les présentes, que tout l'actif se trouve repris par lui et que dès lors, la liquidation de la société se trouve achevée, le tout sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs fonctions ce jour.

Et aussitôt le mandataire a procédé à la lacération des actions.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Guénard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1999, vol. 2CS, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

J.-P. Hencks.

(24448/216/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

#### **PARZET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.541.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 1999:

- La délibération sur les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour extrait conforme

Signature

*Secrétaire de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24453/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

#### **PC WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4405 Soleuvre, 8, place Edmond Zinnen.  
R. C. Luxembourg B 62.282.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Gérants*

*Signatures*

(24454/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

#### **PECUNIA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 38.344.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24455/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**PROCHIM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 25.910.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

Signature.

(24457/256/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**PRIFONDS INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 44.495.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIFONDS INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.495.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Jean, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Nuria Tejada, employée de banque, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de PRIFONDS INTERNATIONAL SECURITIES ADVISORY S.A.;
2. Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Succursale de Luxembourg, en qualité de liquidateur représentée en tant que tel par Monsieur Jean-Edmond Ezard et détermination de ses pouvoirs;
3. Instructions au liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 21 mai 1999 et de convoquer l'assemblée des actionnaires pour la clôture de la liquidation le 21 mai 1999.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III. Le quorum de présence requis par la loi pour le premier point de l'ordre du jour est d'au moins de la moitié des actions émises et la résolution s'y rapportant doit être adoptée par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées; les autres points de l'ordre du jour pouvant être adoptés à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., succursale de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation par l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus à l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser inventaire et peut se référer aux documents de la Société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la Société sans limitation.

*Troisième résolution*

L'assemblée charge le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 21 mai 1999 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 21 mai 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Ph. Visconti, V. Jean, N. Tejada, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 116S, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1999.

R. Neuman.

(24456/226/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**PROLIT COATINGS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8088 Bartringen, 6, Domaine des Ormilles.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, am elften Dezember.

Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

1.- Herr Hubert Descharrieres, Kaufmann, wohnhaft in Bartringen.

Welcher Komparent erklärt, auf Grund von Abtretungen von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift zum Nominalwert, alleiniger Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PROLIT COATINGS, S.à r.l., mit Sitz in Bartringen, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 9. April 1991 veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 5. Oktober 1991, Nummer 364.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 7. März 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 9. Juli 1997, Nummer 366.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht eine Neufassung der Satzung vorzunehmen, um ihr das Statut einer Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung zu verleihen.

Die Satzung hat demgemäss folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung PROLIT COATINGS, S.à r.l. besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Bartringen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Gegenstand des Unternehmens ist der Fussbodenbau, sowie die Herstellung, der Vertrieb und der Einbau von Kunstharzen und Kunstharzprodukten. Es werden speziell Produkte für das Baugewerbe hergestellt und eingebaut, insbesondere die unter dem Warenzeichen Epinert gehandelten Produkte.

Die Gesellschaft ist berechtigt, andere Erzeugnisse gleicher oder ähnlicher Art zu erwerben, zu vertreiben und zu verarbeiten.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF).

Es ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Franken (1.000,- LUF).

Alle Anteile wurden gezeichnet von Herrn Hubert Descharrieres, Kaufmann, wohnhaft in Bartringen.

Der Gesellschafter hat seine Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Gesellschaftskapital verfügen kann, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Falls die Gesellschaft mehr als nur einen Gesellschafter hat, sind die Abtretungen der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie derselben gemäss Artikel 1690 des Code Civil zugestellt wurden, oder wenn sie von derselben in einer notariellen Urkunde angenommen wurden.

**Art. 7.** Der oder die Geschäftsführer werden ernannt vom dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

**Art. 8.** Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzteren Falle nur

dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Einmannesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge, die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter.

Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

**Art. 11.** Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

**Art. 12.** Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 13.** Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die oder den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

**Art. 14.** Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungsgesetze, anwendbar.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Descharrieres, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 décembre 1998, vol. 407, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 1998.

E. Schroeder.

(24459/228/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**PROLIT COATINGS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8088 Bartringen, 6, Domaine des Ormilles.

Ordentliche Generalversammlung unter Privatschrift vom 21. Mai 1999

Ist erschienen:

Herr Hubert Descharrieres, Kaufmann wohnhaft in Bartringen, erklärt hiermit alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft PROLIT COATINGS, S.à r.l., mit Sitz in Bartringen zu sein, und hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt von Herrn Martin Isink, Kaufmann, wohnhaft in Hamburg (Deutschland), als technischer Geschäftsführer wird angenommen. Ihm wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen technischen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

- Herr Albert Kraus, Ingenieur Chimist, wohnhaft in Piesteritz (Deutschland).

Unterschrift.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 1999, vol. 124, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24460/228/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**3P, PROJECT PLANNING & PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Iles Vierges Britanniques.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à F-57140 Woippy, 1, rue Jean-Pierre Pêcheur, agissant sur base d'une procuration sous seing privé, donnée à Zwijndrecht le 5 mars 1999, par Monsieur Robert Eichhorn, administrateur de société, demeurant à NL-3335 DA Zwijndrecht, 40, Elgarstraat, agissant en qualité de gérant de la société MAATSCHAPPIJ EICHHORN B.V., établie et ayant son siège social à NL-3335 DA Zwijndrecht, 40, Elgarstraat,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

2.- Monsieur John Molloy, chartered accountant, demeurant à L-2533 Luxembourg, 44, rue de la Semois.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée PROJECT PLANNING & PROMOTION, S.à r.l. en abrégé 3P, ayant eu son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg en date du 6 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 12 janvier 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.924.

Que la société a un capital 500.000,- LUF divisé en 500 parts sociales de 1.000,- LUF chacune, réparties comme suit:

- MAATSCHAPPIJ EICHHORN B.V., prénommée, 499 parts sociales

- Monsieur John Molloy, prénommé, une part

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués et ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers les Iles Vierges Britanniques, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique originaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société, d'adopter la nationalité des Iles Vierges Britanniques et d'adapter les statuts de la société aux lois desdites Iles Vierges Britanniques.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social aux bureaux ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE TRUST (BVI) LIMITED, The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 25.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude de notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Molloy, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 116S, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 mai 1999.

P. Decker.

(24458/206/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**ProLogis SPAIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis HUNGARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.261.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENT, S.à r.l., a company with limited liability, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

duly represented by Ms Emer Falvey, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on May 4th, 1999.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis HUNGARY, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.Luxembourg B 65.261), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on July 3rd, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 589 of August 13th, 1998, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to amend the Company's name from ProLogis HUNGARY, S.à r.l. into ProLogis SPAIN II, S.à r.l. and to subsequently amend Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The Company assumes the name of ProLogis SPAIN II, S.à r.l.».

*Second resolution*

The sole shareholder decides to change the corporate purpose and to amend article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

«The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

*Third resolution*

The sole shareholder decides to change the currency of the share capital from US dollars to Euro at the exchange rate of 1.0560 US dollars = 1.- Euro.

The capital is thus fixed at eighteen thousand nine hundred and forty Euros (18,940.- EUR) represented by twenty (20) shares with a par value of nine hundred and forty-seven Euros (947.- EUR) each.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 of the articles of incorporation reads as follows:

«The Company's share capital is fixed at eighteen thousand nine hundred and forty Euros (18,940.- EUR) represented by twenty (20) shares with a par value of nine hundred and forty-seven Euros (947.- EUR) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings».

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

dûment représentée par Mademoiselle Emer Falvey, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 mai 1999.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis HUNGARY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65.261), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 13 août 1998, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination de ProLogis HUNGARY, S.à r.l. en ProLogis SPAIN II, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'Article 2 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société prend la dénomination de ProLogis SPAIN II, S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de convertir la monnaie d'expression du capital de dollars des Etats-Unis d'Amérique en euros au taux d'échange de 1,0560 dollars des Etats-Unis d'Amérique = 1,- euro.

Le capital social est désormais fixé à dix-huit mille neuf cent quarante euros (18.940.- EUR) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de neuf cent quarante-sept euros (947,- EUR) chacune.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à dix-huit mille neuf cent quarante euros (18.940,- EUR) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de neuf cent quarante-sept euros (947,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Falvey, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 116S, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

F. Baden.

(24461/200/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**ProLogis SPAIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis HUNGARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

F. Baden.

(24462/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**PROTECTCAR TECNICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

R. C. Luxembourg B 60.616.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six mai 1999.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROTECTCAR TECNICS S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire en date du 22 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 28 novembre 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 60.616.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à F-57140 Woippy, 1, rue Jean-Pierre Pêcheur,

qui désigne comme secrétaire Madame Lisa Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7349 Heisdorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

2.- Modification de l'article 2, premier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Heisdorf.»

3.- Démission de la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG S.A., en abrégé ICSL S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société PROTECTCAR TECNICS S.A.

4.- Nomination de la société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., établie et ayant son siège social Lookermanstreet 15 à Dover-Delaware, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société PROTECTCAR TECNICS S.A.

5.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

En conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Heisdorf.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale donne démission à la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG S.A., en abrégé ICSL S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, de ses fonctions de commissaire aux comptes, et lui confère pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer la société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., établie et ayant son siège social Lookermanstreet 15 à Dover-Delaware, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société PROTECTCAR TECNICS S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 30.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, L. Schaack, U. Pontzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 116S, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 mai 1999.

P. Decker.

(24463/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**PROTECTCAR TECNICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

R. C. Luxembourg B 60.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

*Pour la société*

P. Decker

(24464/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**ROBERT ANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.863.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Adjoint, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BYRELL FINANCE CO., avec siège social à Alofi, Niue, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 avril 1999,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ROBERT ANDRE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 13 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations page 34064 de 1997.

- que le capital social de la société s'élève actuellement à cinq millions de francs français (5.000.000,- FRF) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées;

- que BYRELL FINANCE CO., étant devenue seule propriétaire des cinq mille (5.000) actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ROBERT ANDRE HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BYRELL FINANCE CO. déclare la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation,

- que BYRELL FINANCE CO., agissant en sa qualité de liquidateur de la société ROBERT ANDRE HOLDING S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit;

- que BYRELL FINANCE CO. se trouve investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle de sorte que la liquidation de la société ROBERT ANDRE HOLDING S.A. est achevée et est à considérer comme définitivement clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mai 1999.

G. Lecuit.

(24468/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

### **QUINTECH ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.243.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 1999*

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24465/794/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

### **RONLUX A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Machtum.

H. R. Luxemburg B 50.396.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am 11. Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft RONLUX A.G., mit Sitz in Luxemburg,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, No 275 vom 19. Juni 1995.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Wilhelm H. Macleanen, Diplomkaufmann, wohnend in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer Herrn Frank Ferron, Privatbeamter, wohnend in Bofferdingen.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Charles Schmit, Privatbeamter, wohnend in Capellen.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, gab der Vorsitzende folgende Erklärungen zur Beurkundung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- Sitzverlegung der Gesellschaft von Luxemburg nach Machtum, später nach Grevenmacher.

- Entsprechende Änderung von Artikel 2 der Gesellschaft.

Nachdem diese Erläuterungen als richtig befunden wurden, nahm die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis davon, dass der Gesellschaftssitz vorläufig nach Machtum verlegt wird, um späterhin nach Grevenmacher verlegt zu werden.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1, Absatz eins der Satzung wie folgt abzuändern.

«Sitz der Gesellschaft ist Machtum.»

Die Generalversammlung bevollmächtigt den Verwaltungsrat Artikel 1, Absatz eins der Satzung entsprechend abzuändern, nach definitiver Sitzverlegung nach Grevenmacher.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft war und kein Aktionär mehr das Wort ergreifen wollte, wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Versammlung haben die Mitglieder des Versammlungsbüros mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. H. Macleanen, F. Ferron, C. Schmit, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 116S, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. Mai 1999.

J.-P. Hencks.

(24469/216/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**RONLUX A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Machtum.

R. C. Luxembourg B 50.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(24470/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**RAFAEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.245.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(24466/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**ROYALE MBC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire, des actionnaires de la société ROYALE MBC S.A. avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 19778.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Evelyne Becker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ricky Tonizzo, employé privé, demeurant à Crauthem.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre Berlemont, administrateur de sociétés, demeurant à Liège.

Le bureau ayant ainsi constitué, la Présidente déclare ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II) Changement du siège social.

III) Nomination statutaire.

2) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentées y resteront annexées de même.

3) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour, avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

4) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société et de donner la teneur suivante à l'article 4 des Statuts:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de travaux administratifs et la tenue de livres comptables, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège à Luxembourg-Ville, 5, rue Nicolas Majerus.

*Troisième et dernière résolution*

Sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement des anciens les personnes suivantes:

- Monsieur Pierre Berlemont, demeurant à B-4053 Embourg, 20, avenue Albert 1<sup>er</sup>.
- Monsieur Ghislain Luciani, demeurant à Pas du Loup, La Seine sur Mer (France), chemin de la Rotonde «Les Cèdres».
- Madame Evelyne Becker, demeurant à L-2177 Luxembourg, 5, rue N. Majerus.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMMISERVE, S.à r.l. siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, est estimé à vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Becker, R. Tonizzo, P. Berlemont, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 1999, vol. 841, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 mai 1999.

C. Doerner.

(24472/209/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**ROYALE MBC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

C. Doerner.

(24473/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**ROYAL 25 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.576.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(24471/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**REINUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.542.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 1999:

- La délibération sur les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24467/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SCIENCEINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 59.637.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24476/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.654.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary public residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with fixed share capital within the meaning of the Law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment, incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Camille Hellinckx in replacement of M<sup>e</sup> Frank Baden, public notary residing in Luxembourg, dated July 7, 1995, which was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), on August 22, 1995.

The meeting was opened at 11.00 a.m. under the chairmanship of Mr Christopher W. House, vice-president of SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Maître Isabelle Lebbe, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Mark Duke, private employee, residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *in varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum required by law in respect of item 1 of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Corporation and the resolution on such item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes cast at the meeting; in respect of item 2 of the agenda no quorum is required and the resolutions may be passed by the affirmative vote of the simple majority of the votes cast at the meeting.

III. Convening notices have been sent by mail to each registered shareholder on April 9, 1999 and have been published in

- the Mémorial C, number 266 on April 16, 1999 and number 322 on May 6, 1999.

- the Luxemburger Wort and the Tageblatt on April 16, 1999 and on May 6, 1999.

IV. Pursuant to the attendance list, shareholders holding together - 121,014,515 - shares, that is to say sixty-nine point nine per cent (69.9%) of the issued shares, are present or represented, representing more than fifty per cent of the issued capital of the company.

V. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Amendment of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation to reflect the proposed one-for-two reverse stock split of the Company's shares, par value USD 2.00 per share, whereby every two shares issued and outstanding will be exchanged for one share with the par value per share increasing from USD 2.00 to USD 4.00.

2. Granting to the Chairman of the Meeting the power to determine and fix the effective date of the proposed amendment to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The Company shall have an authorized capital of one billion United States Dollars (\$ 1,000,000,000.-) consisting of 250,000,000 (two hundred and fifty million) Shares of a par value of four United States Dollars (\$ 4.00) per Share. The Company has an issued capital of three hundred and forty-six million two hundred and forty-seven thousand, four hundred and eighty-six United States Dollars and seventy-three point two cents (\$ 346,247,486.732) consisting of eighty-six million, five hundred and sixty-one thousand, eight hundred and seventy-one point six hundred and eighty-three (86,561,871.683) Shares of a par value of four United States Dollars (\$ 4.00) per Share. All the Shares in issue have been fully paid up by payment in cash.»

*Second resolution*

The meeting decides to grant to the Chairman of the Meeting the power to determine and fix the effective date of the proposed amendment to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept mai.

Par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe constituée en vertu de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Camille Hellinckx en remplacement du notaire M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 7 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 22 août 1995.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Christopher W. House, vice-président de SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Maître Isabelle Lebbe, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mark Duke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum requis par la loi concernant le point 1. de l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et que la résolution sur ce point doit être prise par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée; concernant le point 2. de l'ordre du jour, aucun quorum n'est requis et les résolutions peuvent être prises par le vote affirmatif de la simple majorité des votes exprimés à l'assemblée.

III. Des convocations ont été envoyées par lettre à chaque actionnaire nominatif en date du 9 avril 1999 et ont été publiées dans:

- le Mémorial C, numéro 266 le 16 avril 1999 et numéro 322 le 6 mai 1999,

- le Luxemburger Wort et le Tageblatt le 16 avril 1999 et le 6 mai 1999.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que des actionnaires détenant ensemble - 121.014.515 - actions, c'est-à-dire soixante-neuf virgule neuf pour-cent (69,9%) du capital émis, sont présents ou représentés, et représentent donc plus de cinquante pour-cent du capital émis de la Société.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

1. Modifier l'Article 5 des Statuts de la Société en fonction de la fusion proposée de deux actions de la Société, dont le pair comptable est de 2,00 \$ par action, en une action dont le pair comptable est de 4,00 \$ par action.

2. Accorder au Président de l'Assemblée le pouvoir de fixer la date d'entrée en vigueur de la modification proposée de l'Article 5 des Statuts de la Société.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les amendements au premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

«La Société aura un capital autorisé d'un milliard de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000.000.000,- USD) représenté par deux cents cinquante millions (250.000.000) d'Actions d'une valeur nominale de quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (4,00 USD). La Société a un capital souscrit de trois cent quarante-six millions deux cent quarante sept mille quatre cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et sept cent trente-deux cents (346.247.486,732), représenté par quatre-vingt-six millions cinq cent soixante et un mille huit cent soixante et onze virgule six cent quatre-vingt-trois (86.561.871,683) d'Actions d'une valeur nominale de quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (4,00 USD), entièrement libérées par des paiements en espèces.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder au Président de l'Assemblée le pouvoir de fixer la date d'entrée en vigueur de la modification proposée de l'Article 5 des Statuts de la Société.

Aucun point n'étant plus soumis à l'Assemblée celle-ci est aussitôt close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: Ch. W. House, I. Lebbe, M. Duke, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 116S, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

R. Neuman.

(24477/226/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.654.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24478/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SENAREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.052.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SENAREST INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 29 mai 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Dars, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur
3. Etendue des pouvoirs du liquidateur.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Maîtrejean, A. Braquet, A. Dars, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 67, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 mai 1999.

G. Lecuit.

(24479/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SHELL CHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 57.209.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24480/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SOVERLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOVERLUX S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> août 1989, publié au Mémorial C, N° 388 du 27 décembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart, qui désigne comme secrétaire Madame Jocelyne Hubert, employée privée, demeurant à Athus.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Mise en liquidation de la société,

- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Les convocations à la présente assemblée, contenant l'ordre du jour, ont été publiées:

- au Letzeburger Journal, éditions des 14 et 23 avril 1999;

- au Recueil du Mémorial,

C, N° 260 du 14 avril 1999, et

C, N° 286 du 23 avril 1999.

III.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres

du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

Il résulte de la liste de présence que sur les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV.- Plus de la moitié du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ceci exposé, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Fasbender, J. Hubert, F. Herkes, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 116S, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

J.-P. Hencks.

(24487/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SHELL FILM & CHEMICAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 57.210.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24481/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SL SOFTWARE CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 56.789.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

(24482/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**STERLING FINANCIAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 33.642.

Suite à la démission de Mademoiselle Sandra Stefanutti, attachée de direction, demeurant à Luxembourg, STERLING FINANCIAL GROUP, S.à r.l. est gérée, à dater du 25 mai 1999, par Monsieur Ardito Toson, gérant unique, qui pourra engager la société par sa seule signature.

STERLING FINANCIAL GROUP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24488/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.  
R. C. Luxembourg B 67.514.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que la société a établi un siège administratif à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour extrait conforme  
ERNST & YOUNG  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(24483/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC OLINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 51.910.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 27 mai 1999, vol. 263, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH  
Signature

(24484/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC OLINGER PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 18.760.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 27 mai 1999, vol. 263, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH  
Signature

(24485/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**S.F.I.P., SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT.**

Siège social: Luxembourg, 22, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 19.480.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 523, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

Signature.

(24486/256/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**TABACMESA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 39.175.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1999*

- Monsieur Charles Ensich, expert-comptable, demeurant à Ettelbruck, a été nommé comme commissaire vérificateur de la société.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(24489/794/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**TASKU IMMOBILIÈRE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
H. R. Luxembourg B 41.285.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxembourg, am 28. Mai 1999, vol. 523, fol. 83, case 7, wurde beim Handelsregister am Bezirksgericht Luxembourg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschriften

(24490/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**TRIAL DEUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.678.

Il résulte d'un acte sous seing privé datée du 25 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, volume 523, folio 73, case 4, que l'associé unique a nommé pour une durée indéterminée en qualité de gérant technique pour toutes les opérations de la société TRIAL DEUX, S.à r.l. liées aux activités de cuisine et de restauration au sens large Monsieur Luc Destrumont, cuisinier, de nationalité belge, né à Assenois, le 7 février 1954, demeurant à L-5414 Canach, 18a, rue Winckel.

Suite à cette nomination, la gérance de la société est assurée:

a) En ce qui concerne les opérations liées aux activités de cuisine et de restauration au sens large:

par Monsieur Lux Destrumont, cuisinier, demeurant à Canach.

b) En ce qui concerne les opérations liées aux activités de débit de boissons et toutes autres de nature administrative:

par Monsieur Ludovic Casanova, indépendant, demeurant à Dudelange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

*Pour la société*

Signature

(24496/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**THE HARTFORD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.637.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the tenth of May.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THE HARTFORD LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 55.637), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 19th of July, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 461 of September 17th, 1996. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 2nd of July, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 601 of August 19th, 1998.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Peter Stanley Jolley, accountant, residing in Fingig, in the chair, who appointed as secretary Mrs Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Doris Israël-Ball, employee, residing in Contern.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the authorised share capital of the Company to five hundred million Luxembourg francs (500,000,000.- LUF).

2. Issue of forty thousand (40,000) new shares of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each and application for forty thousand (40,000) new shares of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each by ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V.

3. Initial call of three thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (3,750.- LUF) per share on the forty thousand (40,000) new shares of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each and subscription by ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V.

4. Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the increase in the authorised and issued share capital.

5. Amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect that a director present at a Board of Directors' Meeting may represent no more than one other director by proxy.

6. Any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- As the proposed increase of capital has been fully subscribed, item 1 of the agenda is deemed no longer to be appropriate and therefore the meeting decides to increase the subscribed share capital by the amount mentioned in the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the subscribed share capital by four hundred million Luxembourg francs (400,000,000.- LUF) to bring it from its existing amount of one hundred million Luxembourg francs (100,000,000.- LUF) to five hundred million Luxembourg francs (500,000,000.- LUF) by the creation and issue of forty thousand (40,000) new shares of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

With the agreement of all shareholders present or represented, ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V. is admitted to the subscription of the new shares; the other shareholders declare to renounce to their preferential subscription rights.

*Subscription and payment*

The forty thousand (40,000) new shares are subscribed by ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V., a limited company having its registered office in NL-3435 SB Nieuwegein, Buizerdlaan 12, here represented by Mr Peter Stanley Jolley, previously named, pursuant to a proxy given in Nieuwegein, on April 29th, 1999, which will remain annexed to the present deed.

All the new shares have been paid in cash up to the amount of three thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (3,750.- LUF) per share, so that the amount of one hundred and fifty million Luxembourg francs (150,000,000.- LUF) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As the consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The company's subscribed capital shall be fixed at five hundred million Luxembourg francs (500,000,000.- LUF) represented by fifty thousand (50,000) shares each with a face value of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF).

The shares are and shall remain registered shares. Multiple share certificates may be created.

The company may repurchase its own shares, in compliance with the provisions of Article 49-2 included in the Act of 24 April 1983 amending the Act of 10 August 1915. The company shall be authorised to allocate profits and available reserves to the amortisation of the company's capital subject to the legally stipulated conditions. The company's subscribed capital may be increased or reduced by decision of a general meeting of shareholders acting as for an amendment to the articles of association.»

*Third resolution*

The general meeting decides to change the fourth paragraph of Article 8 as follows:

«A director who is unable to attend or is absent may delegate another director in writing, by telegram, telex or fax to represent him at Board meetings and vote in his place, subject to a director present at a Board meeting being able to represent no more than one other director.»

*Estimated costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with the increase of capital at about four million three hundred thousand francs (4,300,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE HARTFORD LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.637, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 17 septembre 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu

suyant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 601 du 19 août 1998.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Peter Stanley Jolley, comptable, demeurant à Fingig,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Doris Israël-Ball, employée privée, demeurant à Contern.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital autorisé de la Société jusqu'à cinq cent millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF).  
2) Emission de quarante mille (40.000) nouvelles actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune et attribution des quarante mille (40.000) nouvelles actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune à la société ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V.

3) Libération initiale à concurrence de trois mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (3.750,- LUF) par action de chacune des quarante mille (40.000) nouvelles actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune et souscription par ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la société en tenant compte de l'augmentation du capital autorisé et émis.

5) Modification de l'article 8 des statuts de la société en ce sens qu'un administrateur présent à une réunion du conseil d'administration ne peut représenter qu'un seul autre administrateur par procuration.

6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Comme l'augmentation de capital proposée a été entièrement souscrite, le point 1 de l'ordre du jour n'est plus adapté et c'est pourquoi l'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence du montant indiqué dans l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quatre cent millions de francs luxembourgeois (400.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) à cinq cents millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Avec l'accord de tous les actionnaires présents ou représentés, ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V. est admis à la souscription des nouvelles actions, les autres actionnaires renonçant à leurs droits de souscription préférentiel.

#### *Souscription et libération*

Les quarante mille (40.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par ZWOLSCHE ALGEMEENE EUROPA B.V., ayant son siège social à NL-3435 SB Nieuwegein, Buizerdlaan 12,

ici représentée par Monsieur Peter Stanley Jolley, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nieuwegein, le 29 avril 1999, qui restera annexée aux présentes.

Toutes les nouvelles actions ont été libérées en espèces à concurrence de trois mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (3.750,- LUF) par action, de sorte que la somme de cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives. Il peut être créé des titres multiples d'actions.

La société peut procéder au rachat de ses actions en respectant les dispositions de l'article 49-2 introduites par la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi du 10 août 1915. La société est autorisée à affecter les bénéfices et réserves distribuables à l'amortissement du capital social dans les formes prescrites par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer le quatrième alinéa de l'article 8 comme suit:

«Un administrateur empêché d'assister ou absent peut déléguer un autre administrateur par écrit, par télégramme, télex ou télécopie afin de le représenter aux réunions du conseil d'administration et de voter à sa place, pourvu qu'un administrateur présent à une réunion du conseil d'administration ne puisse représenter qu'un seul autre administrateur.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre millions trois cent mille francs (4.300.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. S. Jolley, V. Stecker, D. Israël-Ball, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 116S, fol. 84, case 10. – Reçu 4.000.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

F. Baden.

(24491/200/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**THE HARTFORD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1999.

F. Baden.

(24492/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND, en liquidation,  
Société Anonyme sous forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.912.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the tenth of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing at Luxembourg, acting in replacement of his duly absent colleague Reginald Neuman, notary residing at Luxembourg, to whom will remain the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, 69, route d'Esch, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 34.912.

The meeting was opened at 3.30 p.m. Mrs Anne-Marie Muller, employée privée, residing at Arlon, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Bärbel Frey, employée de banque, residing at Gasperich.

The meeting elected as scrutineer Mrs Frédérique Vatriquant, employée de banque, residing at Arlon.

All here present and thus accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve upon the liquidation of the Fund.

2. To appoint BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. as liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on the 22nd of April 1999.

The meeting has also been convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 238 on the 6th of April 1999 and number 282 on the 22nd of April 1999,

- in the newspaper «Luxemburger Wort», on the 6th and on the 22nd of April 1999,

- in the newspaper «Tageblatt», on the 6th and on the 22nd of April 1999,

as has been proved to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of forty-four thousand nine hundred sixty-two (44,962) shares in circulation on 10th of May, 1999, 3,919 (three thousand nine hundred and nineteen) shares, are present or represented at the present general meeting.

V. A first extraordinary general meeting held on the 26th of March 1999, with the same agenda as the present, was not able to deliberate, failing the presence quorum required by the article 67-1 of the law of the 10th of August 1915 on commercial companies.

VI. No presence quorum is required and decisions will be passed by a majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions.

*First resolution*

The meeting resolves to dissolve and to liquidate the company as of today.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, with head office at Luxembourg, represented by:

- a) Mr François Drazdik,
  - b) Mr Michel Lentz,
- under their joint signatures.

The meeting confers on the liquidator the widest powers and in particular those set out in Articles 144 et seq. of the law of 10th August, 1915 on commercial companies without need of any special authorization by the General Meeting, even in the cases set out in Article 145 of the same law.

The liquidator needs not to draw up inventory and may refer to the company's documents.

He may, on particular and specified points and under his responsibility, delegate part or whole of his powers to one or several persons.

The liquidator has power to commit individually the Company without limitation.

There being no further business, the meeting is terminated at 3.45 p.m.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us the notary the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire définitif de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND, avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.912.

L'assemblée est ouverte à quinze heures et demie sous la présidence de Madame Anne-Marie Muller, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Bärbel Frey, employée de banque, demeurant à Gasperich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Vatriquant, employée de banque, demeurant à Arlon.

Toutes ici présentes et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation du Fonds.
2. Nomination de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG en qualité de liquidateur.

II) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III) Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 22 avril 1999.

L'assemblée a également été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 6 avril 1999 et numéro 282 du 22 avril 1999;
- dans le «Luxemburger Wort» en date des 6- et 22 avril 1999;
- dans le «Tageblatt» en date des 6- et 22 avril 1999;

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

IV) Il résulte de ladite liste de présence que sur les quarante-quatre mille neuf cent soixante-deux (44.962) actions en circulation au 10 mai 1999, 3.919 (trois mille neuf cent dix-neuf) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

V) Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente, s'était tenue en date du 26 mars 1999, sans pouvoir délibérer, faute du quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

VI) Aucun quorum de présence n'est requis et les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme liquidateur la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme avec siège social à Luxembourg, représentée par:

a) Monsieur François Dradik,

b) Monsieur Michel Lentz,

sous leurs signatures conjointes.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation par l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus à l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser inventaire et peut se référer aux documents de la Société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la Société sans limitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A.-M. Muller, B. Frey, F. Vatriquant, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 116S, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1999.

R. Neuman.

(24493/226/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am elften Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitz zu Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung statt der Gesellschaft TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A. mit Sitz in Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit Amtssitz in Mersch am 5. Januar 1977, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations C, Nr. 13 vom 17. Januar 1977. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 21. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C des Jahres 1996 Seite 15921.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Joachim Rosteck, delegiertes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, wohnend in Schwebsingen.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Herrn Jürgen Berg, Bankkaufmann, wohnend in Igel.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Ralph Funk, Bankkaufmann, wohnend in Trier.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden ist, ergreift der Vorsitzende das Wort und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- Abänderung des Namens der Gesellschaft der zukünftig HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A. lauten wird.

- Verschiedenes.

II.- Es ergibt sich aus einer Gegenwartsliste, dass sämtliche Aktionäre der Gesellschaft hier anwesend respektive vertreten sind, so dass gemäss Artikel 13 der Satzung auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte und die Versammlung rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann.

Diese Gegenwartsliste, nachdem sie von den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, verbleibt dieser Urkunde beigefügt zusammen mit den vom Versammlungsbüro, von den Vollmachtnehmern und vom Notar unterzeichneten Vollmachten.

Nachdem die Versammlung diese Feststellungen des Vorsitzenden überprüft und gutgeheissen hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Beschluss*

Es wird beschlossen, den Namen der Gesellschaft in HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A. umzuändern.

Demgemäss wird beschlossen, Artikel 1 der Satzung abzuändern und ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A. gegründet.

Da nichts anderes mehr auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber Protokoll aufgenommen wurde zu Luxemburg am Gesellschaftssitz, am Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an das Versammlungsbüro und die Versammlung haben die Mitglieder des Versammlungsbüros unterschrieben zusammen mit dem Notar.

Gezeichnet: J. Rosteck, J. Berg, R. Funk, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 116S, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. Mai 1999.

J.-P. Hencks.

(24497/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme,  
(anc. TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(24498/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

**HSBC TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxembourg B 31.630.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am elften Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitz zu Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung statt der Gesellschaft TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A. mit Sitz in Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 9. September 1989, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations C des Jahres 1990 Seite 2107.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Joachim Rosteck, delegiertes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, wohnend in Schwebsingen.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Herrn Jürgen Berg, Bankkaufmann, wohnend in Igel.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Ralph Funk, Bankkaufmann, wohnend in Trier.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden ist ergreift der Vorsitzende das Wort und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- Abänderung des Namens der Gesellschaft der zukünftig HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. lauten wird.

- Verschiedenes.

II.- Es ergibt sich aus einer Gegenwartsliste, dass sämtliche Aktionäre der Gesellschaft hier anwesend respektiv vertreten sind, sodass gemäss Artikel 13 der Satzung auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte und die Versammlung rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann.

Diese Gegenwartsliste, nachdem sie von anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionären und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, verbleibt dieser Urkunde beigefügt zusammen mit den vom Versammlungsbüro, von den Vollmachtnehmern und vom Notar unterzeichneten Vollmachten.

Nachdem die Versammlung diese Feststellungen des Vorsitzenden überprüft und gutgeheissen hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Beschluss*

Es wird beschlossen, den Namen der Gesellschaft in HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. umzuändern. Demgemäss wird beschlossen, Artikel 1 der Satzung abzuändern und ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist als «société anonyme» (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen errichtet. Sie führt den Namen HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Da nichts anderes mehr auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.  
Worüber Protokoll aufgenommen wurde zu Luxemburg am Gesellschaftssitz, am Datum wie eingangs erwähnt.  
Und nach Vorlesung an das Versammlungsbüro und die Versammlung haben die Mitglieder des Versammlungsbüros unterschrieben zusammen mit dem Notar.

Gezeichnet: J. Rosteck, J. Berg, R. Funk, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 116S, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. Mai 1999.

J.-P. Hencks.

(24499/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**HSBC TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A.,  
Société Anonyme,  
(anc. TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R. C. Luxembourg B 31.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(24500/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.615.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 26 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, volume 523S, folio 73, case 3, que suite à un décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

après conversion en euros:

Capital social souscrit:

Le capital social est fixé à quatre cent quarante-six mille deux cent vingt euros (EUR 446.220,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions nominatives de vingt-quatre Euros et soixante dix-neuf cents (EUR 24,79), chacune, entièrement libérées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

*Pour la société  
Signature*

(24494/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

*Pour la société  
Signature*

(24495/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

---

**CHESAPEAKE PROPERTY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.863.

Une erreur s'est glissée dans la publication de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 1997 de CHESAPEAKE PROPERTY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Dant l'intitulé, il convient de lire Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 1998 au lieu de Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 1997.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

*Certifié conforme  
FIDALUX S.A.  
C. Blondeau*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(24542/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

---

**INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROPEAN TRADE COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 44.303.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN TRADE COMPANY S.A. établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 423 du 14 septembre 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.303.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à Arlon.

La présidente nomme secrétaire, Madame Josée Quintus, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau de l'assemblée étant constituée, la présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant.

Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) modification de la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A. et modification en conséquence de l'article 1 des statuts.

b) Convertir la devise du capital en Euro et dans le cadre de cette conversion, procéder à une augmentation du capital par incorporation de primes d'émission à concurrence de 14 Euros.

c) Délégation de pouvoir d'augmenter le capital, accordée au conseil d'administration, et modification en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros huit cents (EUR 24,8,-) entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent quarante-quatre mille Euros (EUR 744.000,-) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros huit cents (24,8,- EUR) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuants comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous formes d'actions, d'options, de warrants, d'émissions d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société et son remplacement par INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital en Euros et dans le cadre de cette conversion, procéder à une augmentation du capital par incorporation de primes d'émission à concurrence de 14,- Euros. L'assemblée décide

également de déléguer le pouvoir d'augmenter le capital au conseil d'administration et modifier en conséquence l'article cinq des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de 24,8,- EUR, chacune, entièrement libérées. Le capital autorisé est fixé à sept cent quarante-quatre mille Euros (EUR 744.000,-) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros huit cents (24,8,-) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuants comme en matière de modification des statuts. La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous formes d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'actions avec droit de vote limité, d'options, de warrants, d'émissions d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.(..).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mignon, Quintus, Keup, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 1999, vol. 850, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 mai 1999.

G. d'Huart.

(24568/207/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

### **AGRILUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Luxembourg, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.703.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999*

- Monsieur Robert Petry, demeurant 10A, rue de Rodembourg à L-6950 Olingen a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Romain Erpelding, démissionnaire avec effet au 12 avril 1999.

- Le Conseil d'administration a été autorisé à nommer Monsieur Robert Petry, prénommé, administrateur-délégué de la société.

#### *Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 avril 1999*

- Nomination de Monsieur Robert Petry, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999.

Luxembourg, le 27 mai 1999.

*Pour la société*  
ARTHUR ANDERSEN  
Société Civile  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24519/501/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.